

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1302

28 mai 2008

SOMMAIRE

Aika S.à r.l.	62454	Melusine S.A.	62494
Altrum Sicav	62455	Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	62453
AMBER TRUST Management S.A.	62450	"NJA S.A."	62461
Biloxi S.A.	62478	Oeko-Fonds	62452
Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l.	62481	Orchestra Holding S.A.	62468
Business Company Real S.A.	62451	Paradisus Finance S.A.	62450
Café beim Silo S.à r.l.	62468	PEF Joseph II Investment S.à r.l.	62451
Desalline S.A.	62491	Pepperdind S.A.	62496
Eden 1 S.à r.l.	62461	Pessac Finance S.A.	62479
EURX Central European Investment S.à r.l.	62452	Sammartini S.à r.l.	62462
EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l.	62454	Schäfer Pneuservice S.A.	62453
FIRST Wohnbau S.à r.l.	62483	Sejbo S.à r.l.	62450
GCL Holdings Sàrl	62469	Symphony Finance S.A.	62468
GK Sàrl	62493	Tricar S.à r.l.	62451
H51 S.A.	62490	Ubbold S.A.	62453
Ikati Europe Sàrl	62478	UBI Management Company S.A.	62459
Immo Le Cap S.A.	62454	V.G. Conseils S.à r.l.	62455
Investec GLL SGO REF Holding Alpha ...	62479	Vorsten A.G.	62495
Invester S.A.	62450	Wap Holdings S.A.	62460
Lombarda Management Company S.A. ...	62459	World Cosmetics S.A.	62455

Sejbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 22, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 112.080.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008060414/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00741. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Paradisus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.367.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008060415/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00745. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

AMBER TRUST Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060402/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09563. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Invester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.531.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2008.

Pour INVESTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008060483/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09343. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

PEF Joseph II Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.736.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060372/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Tricar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'Activité Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 88.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008060427/218/13.

(080067295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Business Company Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.837.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 avril 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 4 avril 2008, que:

L'assemblée révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008060324/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Oeko-Fonds, Fondation.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.
R.C.S. Luxembourg G 148.

BILAN FINANCIER 2007**ACTIF**

Immobilisé	3.722,40
Réalisable	404,00
Disponible	<u>97.538,82</u>
	101.665,22

PASSIF

Non exigible	
Fonds social au 31.12.07	14.557,01
Résultat de l'exercice	0,00
Exigible	
Frais à payer	14.528,28
Prévisions et Provisions	<u>72.579,93</u>
	101.665,22

COMPTES D'EXPLOITATION ÖKOFONDS AU 31.12.2007

Frais et Charges	25.638,96
Résultat de l'exercice 2006	<u>0,00</u>
	25.638,96
Recettes	<u>25.638,96</u>
	25.638,96

Fondation OekoFonds
ENGEL Doris
Trésorière

BUDGET 2008

	charges	recettes	
Administration et finances	7 000,00	0,00	0,00
Projet Marketing	5 000,00	0,00	
Projets définis	40 000,00	40 000,00	
Dons non-définis		20 000,00	0,00
Total	<u>52 000 00</u>	<u>60 000,00</u>	
Résultat	8 000,00		

Fondation Ökofonds
Doris Engel
Trésorière

Référence de publication: 2008060555/1899/43.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02348. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.417.

Changement de dénomination de l'associé unique:

Par acte notarié daté du 7 décembre 2006, le nom de l'associé unique Wafra/Aref European Real Property Investment Company S.C.A. est devenu EURX Properties S.C.A. avec siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008060350/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Le bilan au 30 Novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060712/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01581. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Schäfer Pneuservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.294.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008060418/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Ubbold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.827.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 11 avril 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 11 avril 2008, que:

L'assemblée révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008060328/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 91.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008060351/239/12.
(080067056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.839.

Changement de dénomination de l'associé unique:

Par acte notarié daté du 7 décembre 2006, le nom de l'associé unique Wafra/Aref European Real Property Investment Company S.C.A. est devenu EURX Properties S.C.A. avec siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008060349/7959/19.
Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Aika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7341 Heisdorf, 27, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.309.

Résolutions prises par l'associé unique du 26 avril 2008

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Alice PINA comme gérante technique pour la branche d'activité (b) de l'objet social;
- de donner décharge pleine, entière et irrévocable à la gérante technique pour l'exécution de son mandat;
- de restructurer la gérance de la Société en ce sens que Monsieur Pierre FELTES, indépendant, né à Luxembourg, le 25 juin 1955, demeurant à L-7341 Heisdorf, 27, rue Prince Henri, occupera dorénavant la fonction de gérant unique;
- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances et sans limitations par la signature individuelle du gérant."

Heisdorf, le 26 avril 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pierre FELTES
Associé unique

Référence de publication: 2008060311/231/23.
Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Altrum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 81.918.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 21. April 2008 der ALTRUM SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsräte stellen sich

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)

Herr Thomas Pfefferle (stellv. Vorsitzender)

Herr Josef Koppers (Mitglied)

Herr Marcel Schott (Mitglied)

Herr Hubert Seiter (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2009 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, 21. April 2008.

Für ALTRUM SICAV

DZ BANK International S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2008060310/1460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

V.G. Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 53-57, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.365.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008060332/239/12.

(080067342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

—
In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of January.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WORLD COSMETICS S.A., a company limited by shares, having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.133 and incorporated by deed of the undersigned notary, on the 31st day of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 901 dated 9 day of May 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 26th day of June 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1789 dated 25th day of September 2006.

The meeting was presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman states and asks the notary to act the following:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- According to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are present or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

III.- That the present meeting has the following

Agenda:

1. Suppression of the two classes of Directors and subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association;
2. Modification of the first sentence of Article 7 of the Articles of Association which should be read "The Board of Directors shall elect from among its members a chairman";
3. Replacement of Article 9 of the Articles of Association by the following text "Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company";
4. To modify the date and time of the Annual General Meeting to be fixed to the third Monday of June at 4.00 p.m. and subsequent amendment of Article 13 of the Articles of Association;
5. To fix the number of directors; appointment of directors;
6. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the two classes of directors A and d B and to amend subsequently Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders."

Second resolution

The general meeting decides to modify the first sentence of Article 7 of the Articles of Association which shall be read:

" **Art. 7. first sentence.** The Board of Directors shall elect from among its members a chairman."

Third resolution

The general meeting decides to modify the power of representation of the company and to amend subsequently Article 9 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 9.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

Fourth resolution

The general meeting decides to modify the date of the annual General Meeting to be fixed on the third Monday of the month of June at 4.00 pm.

The general meeting decides to amend subsequently Article 13 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 13.** The annual meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the third Monday of June at 4.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

Fifth resolution

The general meeting decides to fix the number of directors at four (4) and to appoint as new director for a period ending after the annual general meeting of 2011:

Mr John Mowinckel, companies director, born on July 6th, 1950 in Rome, residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street.

The board of directors is then composed of:

- a) Mr John Mowinckel, prenamed,
- b) Mr Roger Neil Smith, companies director, born on June 7th, 1956 in Darwen (UK), residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street,
- c) Mr Michel Thill, companies director, born on June 8th, 1965 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- d) Mrs Marie-Claire Haas, private employee, born on May 14, 1956 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WORLD COSMETICS S.A. avec siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.133 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 901 du 9 mai 2006 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.133.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 25 septembre 2006 numéro 1789.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Au vu de la liste de présence, que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression des deux catégories d'administrateurs et modification subséquente de l'article 6 des statuts;
2. Modification de la première phrase de l'article 7 qui se lira «Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président»;
3. Remplacement de l'article 9 des statuts par le texte suivant: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques»;
4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 16 heures et modification subséquente de l'article 13 des statuts;
5. Fixation du nombre d'administrateurs et nomination d'administrateurs;
6. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts et se considérant comme régulièrement constituée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 7 qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 7. première phrase.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu désormais le troisième lundi du mois de juin à 16.00 et d'adapter en conséquence l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit désormais le troisième lundi du mois de juin à 16.00 au siège social, ou à tout autre endroit de la commune, spécifié dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) et de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011:

Monsieur John Mowinckel, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1950 à Rome, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.

Le conseil d'administration est donc composé de:

- a) Monsieur John Mowinckel, précité.
- b) Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.
- c) Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 8 juin 1965.
- d) Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à Arlon (B) le 14 mai 1956.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathot, Merienne, Haas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6194. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008060000/202/176.

(080067091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

**UBI Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Lombarda Management Company S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.255.

L'an deux mille huit, le premier avril à Luxembourg.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée LOMBARDA MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 47, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n ° 81.255.

Ladite société a été constituée sous la dénomination IDEA ADVISORY S.A., suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 43516, et les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte du même notaire en date du 15 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo AMATO, Administrateur délégué, demeurant à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monia MALAGGESE, employée de banque, demeurant à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Il appelle aux fonctions de scrutateurs Monsieur Roberto RAMPINO et Monsieur Giancarlo PLEBANI, employés de banque, demeurant tous deux à Luxembourg, 47, bld du Prince Henri.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II: Qu'il résulte de la susdite liste de présence que toutes les 12.500 actions représentatives du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

III: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination sociale de la société de «Lombarda Management Company S.A.» en «UBI Management Company S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination «UBI Management Company S.A.».

2) Modification de l'article 23 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 23. La société appartient au Groupe Bancaire «UBI Banca S.c.p.A.» dont le siège social est à Bergamo (Italie), appelée ci-après «Banque contrôlant le Groupe». En cette qualité la Société est tenue d'observer les directives émanant de la banque contrôlant le Groupe, dans le cadre de ses activités de direction et de coordination en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) dans l'intérêt de la stabilité et de la cohésion du Groupe bancaire. Les Administrateurs de la Société transmettront à la banque contrôlant le Groupe tous les détails et/ou toutes les informations nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

3) Divers.

IV: Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris chaque fois à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de «Lombarda Management Company S.A.» en «UBI Management Company S.A.», et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er}. il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination «UBI Management Company S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 23. La société appartient au Groupe Bancaire «UBI Banca S.c.p.A.» dont le siège social est à Bergamo (Italie), appelée ci-après «Banque contrôlant le Groupe». En cette qualité la Société est tenue d'observer les directives émanant de la banque contrôlant le Groupe, dans le cadre de ses activités de direction et de coordination en vue de l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) dans l'intérêt de la stabilité et de la cohésion du Groupe bancaire. Les Administrateurs de la Société transmettront à la banque contrôlant le Groupe tous les détails et/ou toutes les informations nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. AMATO, M. MALAGGESE, R. RAMPINO G. PLEBANI, J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 avril 2008, LAC/2008/14693. — Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008059998/208/80.

(080067191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Wap Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.693.

RECTIFICATIF

En date du 11 janvier 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 27.527 de son répertoire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WAP HOLDINGS S.A. avec siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 131.693, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 18 octobre 2007 numéro 2343 (la «Société»).

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans les prénoms de l'administrateur démissionnaire et par conséquent il y a lieu donc de lire le deuxième paragraphe de la cinquième résolution version anglaise et française comme suit:

«Cinquième résolution

Deuxième paragraphe. L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Guilherme M. F. Bezerril en qualité d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat, Monsieur Roger Neil SMITH étant confirmé dans son poste d'administrateur.»

"Fifth resolution

Second paragraph. The meeting accepts the resignation of Mr Guilherme M. F. Bezerril as director and grants him full discharge for his duties, Mr Roger Neil SMITH being confirmed as director."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2008060003/202/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

"NJA S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.451.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008059813/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09799. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Eden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.256.431,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.729.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared Apax WW Nominees Limited, a limited partnership with registered office at 15 Portland Place, London, W1B 1 PT, United Kingdom, and registered with UK Companies House under number 04693597,

represented by M^e Habiba Boughaba by virtue of a proxy dated 30rd April 2008.

being the sole shareholder of Eden 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.729,

incorporated on 8th April 2008 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 18th April 2008, not yet published in the Memorial.

The appearing party requested the notary to record that:

I) It holds all the shares in issue in the Company

II) As sole shareholder of the Company it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator RBP Limited, a company incorporated under Guernsey law, registered with the Records of the Island of Guernsey with number 47557, having its registered office at the Third Floor Royal Bank Place 1 Gategny Esplanade, St Peter Port Guernsey GY1 2HJ, as liquidator of the Company and to grant the largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended). The sole shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the sole shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under his responsibility, for specific operations or contracts, delegate to one or more proxies part of his powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect with the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, known to the notary, by her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with Us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu Apax WW Nominees Limited, une société ayant son siège social au 15 Portland Place, London, W1B 1 PT, United Kingdom, enregistrée au UK Companies House sous le numéro 04693597,

représentée par M^e Habiba Boughaba en vertu d'une procuration en date du 23 avril 2008.

en qualité d'associé unique de Eden 1 S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.729, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 avril 2008, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

- I) Elle détient toutes les parts sociales émises par la Société.
- II) En tant qu'associé unique de la société, elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'assemblée a noté que la Société continue d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique a nommé RBP Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, immatriculée aux Records of the Island of Guernsey sous le numéro 47557, ayant son siège social au Troisième Etage de la Floor Royal Bank Place 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port Guernesey GY1 2HJ, en tant que liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'associé unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, à procéder au paiement de tous boni de liquidation intérimaires tel qu'il estime opportun.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: H. Boughaba, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 5 mai 2008. Relation: EAC/2008/6027. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008059830/272/85.

(080066405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.206.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"GENERALI REAL ESTATE FUND", a société d'investissement à capital variable, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 121.362,

here represented by Mr. Cristiano Stampa, with professional address at EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on 23 April 2008.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "SAMMARTINI S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, "GENERALI REAL ESTATE FUND" prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

62465

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolved to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christoph Schumacher, Company Director, born on November 8, 1971, in Kleve, Germany, with professional address at Bachstrasse 12, 53115 Bonn, Germany.

- Mr Cristiano Stampa, Company Director, born on October 25, 1977 in Sondrio, Italy, residing at 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.

- Mr. Alban Liss, Company Director, born on July 25, 1962 in Nancy, France, residing at 88, rue Raynouard, 75016 Paris, France.

In accordance with Article THIRTEEN (13) of the Articles of Incorporation, the Company is bound in all circumstances by the joint signature of any two Managers.

2) The sole shareholder resolves to set the address of the Company at EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à S SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"GENERALI REAL ESTATE FUND", une société d'investissement à capital variable, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 121.362,

ici représentée par Monsieur Cristiano Stampa, ayant son adresse professionnelle à EBBC, Route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "SAMMARTINI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12'500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, "GENERALI REAL ESTATE FUND", prénommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (12'500.- EUR).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (12'500.- EUR) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christoph Schumacher, administrateur de société, né le 8 novembre 1971 à Kleve, Allemagne, demeurant à Bachstrasse 12, 53115 Bonn, Allemagne.

- Monsieur Cristiano Stampa, administrateur de société, né le 25 octobre 1977 à Sondrio, Italie, demeurant au 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg.

- Monsieur Alban Liss, administrateur de société, né le 25 juillet 1962 à Nancy, France, résidant au 88, rue Raynouard, 75016 Paris, France.

En conformité avec l'article TREIZE (13) des statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. STAMPA, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 avril 2008. Relation: EAC/2008/5628. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008059436/239/281.

(080066264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Orchestra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008059796/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06991. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Symphony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.043.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 07/05/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008059797/1921/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06996. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Café beim Silo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.694.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2008

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Révocation de la gérante technique de l'établissement principal Aline LAFAY, demeurant à L-7663 Medernach, 7, rue Knaepchen;

Décision prise à l'unanimité.

2) Révocation du gérant technique de l'établissement principal David PIERRAT, demeurant à L-7450 Lintgen, 76 route Principale;

Décision prise à l'unanimité.

3) Nomination de Irina PAVLOVA, demeurant à L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare, comme gérante technique du débit de boissons alcooliques et non-alcooliques de l'établissement principal;

4) Modification de l'adresse de Monsieur romain BRUZZESE demeurant à L-7590 Beringen, 42, rue de la Gare.

Décision prise à l'unanimité.

Pour CAFE BEIM SILO Sàrl

Romain BRUZZESE

Associé

Référence de publication: 2008059291/262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

GCL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of April.

Before us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing at Luxembourg-Ville Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- DLJMB Overseas Partners IV, L.P., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with M&C Corporate Services Limited,

here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, elle-même représentée par Mr. Francesco MOGLIA et M. Serji AMINO, each of them employee, with its professional residence in L-1724 Luxembourg, bd du Prince Henri, 19-21,

pursuant to a proxy dated April 10th 2008.

This proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "GCL Holdings SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of one Euro and twenty five cents (EUR 1.25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by four (4) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters by the board to one or more agents

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with article 8.1 (ii) of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the legal limits and the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

DLJMB Overseas Partners IV L.P., represented as stated above, subscribes to ten thousand (10,000) shares in registered form, with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of ten thousand one hundred and twenty-five euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Newton Aguiar, Director, Michigan, USA February 25, 1964, c/o Credit Suisse One Cabot Square (9th Fl 17CCY) London England E14 4QJ.

Kenneth Lohsen, Managing Director, Freeport, NY USA December 17, 1958, c/o Credit Suisse 11 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Colin Taylor, Managing Director, Montreal, Canada September 11 1962, c/o Credit Suisse One Cabot Square (9th Fl 17CCY) London England E14 4QJ.

Francesco Moglia, Director, Roma, Italy, May 27 1968, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg

3. The registered office of the Company is set at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer in Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 103.590 appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period of one (1) year.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour d'avril,

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- DLJMB Overseas Partners IV L.P., une société régie par les lois du Cayman Islands, dont le siège social se situe à c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au M&C Corporate Services Limited,

ici représentée par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, elle-même représentée par M. Francesco MOGLIA et M. Serji AMINO, employés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2008.

La prédite procuration signée "ne varietur", restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GCL Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1.25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par quatre (4) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 8.1 (ii).

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment dans les limites légales, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

DLJMB Overseas Partners IV L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10,000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille cent vingt-cinq euros (€ 12,500.-),

Le montant de douze mille cinq cent euros (€ 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.400,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Newton Aguiar, Director, Michigan, USA February 25, 1964, c/o Credit Suisse One Cabot Square (9th Fl 17CCY) London England E14 4QJ.

Kenneth Lohsen, Managing Director, Freeport, NY USA December 17, 1958, c/o Credit Suisse 11 Madison Avenue, New York, NY 10010.

Colin Taylor, Managing Director, Montreal, Canada September 11 1962, c/o Credit Suisse One Cabot Square (9th Fl 17CCY) London England E14 4QJ.

Francesco Moglia, Director, Roma, Italy, May 27 1968, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. KPMG AUDIT, établit allée Scheffer, 31 à Luxembourg, RCS Luxembourg B n ° 103.590 nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 1 (un) an.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 avril 2008, LAC/2008/16356. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008059440/208/492.

(080066280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Biloxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 39.674.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008059629/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10144. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008.

Ikati Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.261.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Madame Marie-Louise C. G. STRADE, indépendante, demeurant à F-57570 Mondorff, 13, rue de Paris, et
2. Monsieur Philippe G. P. G. GRUSELLE, technicien en informatique, demeurant à F-57570 Mondorff, 13, rue de Paris.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IKATI EUROPE SARL.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Art. 3. La société a pour objet la vente sur internet, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marie-Louise C. G. STRADE, susdite, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Philippe G. P. G. GRUSELLE, susdit, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

62479

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* Madame Marie-Louise C. G. STRADE, indépendante, demeurant à F-57570 Mondorff, 13, rue de Paris, gérant technique.

* Monsieur Philippe G. P. G. GRUSELLE, technicien en informatique, demeurant à F-57570 Mondorff, 13, rue de Paris, gérant administratif.

La société est engagée par la seule signature du gérant technique.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GRUSELLE, STRADE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 avril 2008, Relation: REM/2008/544. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 € à 0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008060079/218/67.

(080067164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pessac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008060307/239/12.

(080066985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Investec GLL SGO REF Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.469.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Investec GLL Fund Management Company S.A.", a public limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting on behalf of "Investec GLL Special Global Opportunities Real Estate Fund", a Luxembourg mutual fund - specialised investment fund established pursuant to the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

duly represented by Maître Diane d'OCQUIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 April 2008, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Investec GLL SGO REF Holding Alpha" (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 136.469, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 February 2008, published in the Mémorial C on 22 March 2008, number 716.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole unitholder decides to increase the issued corporate capital of the Company with an amount of ninety-five thousand Euro (EUR 95,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) by creating and issuing nine hundred and fifty (950) units, with nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The new shares are to be subscribed by the sole unitholder, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of ninety-five thousand Euro (EUR 95,000.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at one hundred and seven thousand five hundred Euro (EUR 107,500.-) represented by one thousand and seventy-five (1,075) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Investec GLL Fund Management Company S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant pour le compte de "Investec GLL Special Global Opportunities Real Estate Fund", un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois établi conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relatif aux fonds d'investissement spécialisés,

dûment représentée par Maître Diane d'OCQUIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 avril 2008. La procuration signée *ne varietur* par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "Investec GLL SGO REF Holding Alpha" (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.469, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 716 du 22 mars 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95,000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent sept mille cinq cents euros (EUR 107.500.-) par la création et l'émission de neuf cent cinquante (950) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé, par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000.-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent sept mille cinq cents euros (EUR 107.500.-) représenté par mille soixante-quinze (1.075) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. D'OCQUIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mai 2008. Relation: EAC/2008/6007. — Reçu quatre cent soixante-quinze Euros (95.000.- à 5% = 475.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008060055/239/93.

(080067380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.208.

In the year two thousand and eight, on the eighteen of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on September 6, 2006, published in Memorial C number 2335, on page 112063 of December 14, 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) To amend the article 19 of the Articles of Association in order to add a paragraph authorising the distribution of interim dividends.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder decides to include the possibility to pay interim dividends in the Articles of Association of the Company by adding the following paragraph at the end of the articles 19:

"Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the shareholders as the case may be; and assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

The rest of the articles 19 remains unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 121.208, constituée suivant acte reçu le 6 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2335 du 14 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côté d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifier l'article 19 de l'acte de constitution en ajoutant un paragraphe autorisant la distribution de dividendes intérimaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'ajouter la possibilité de payer des dividendes intérimaires en ajoutant le paragraphe suivant à la fin de l'article 19:

«L'associé unique peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

(i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant;

(iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Le reste de l'article 19 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2008, LAC/2008/16403. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008060032/211/95.

(080067129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 138.266.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty seventh day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich.

THERE APPEARED:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507,

represented by Mr Max Mayer, employee, having his professional address in Luxembourg-Eich,
by virtue of a proxy given under private seal given on March 26th, 2008.

Said proxy shall be signed „ne varietur" by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the private limited liability company is "FIRST Wohnbau S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 4. The Company's object is:

a) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") and;

b) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

c) For purposes of article 4.a), a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the

management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

d) The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above.

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

e) The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

f) In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31,1929 on holding companies

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6 . The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

Art. 7. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Shares may be freely transferred, in case of a single Shareholder.

Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 10. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the Shareholders do not put an end to the Company.

Art. 11. The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be Shareholders (each a manager and collectively the Managers). They are appointed by the general meeting of Shareholders for an undefined period and they can be removed at any time without cause. They constitute the Board of Managers. The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

Art. 12. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

Art. 13. Any two Managers may delegate their representation powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 15. Decisions of Shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one Shareholder the sole Shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of Shareholders.

The resolutions taken by the sole Shareholder will be set down in the form of minutes.

Art. 16. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Art. 17. The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

In case of dissolution of the company each Shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his Shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the Shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 21. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Transitory Disposition

The first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2008.

Subscription

The statutes having thus been established; the appearing declares to subscribe the whole capital. All the Shares have been paid up of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérants) of the Company for an undetermined period: Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prenamed.

The registered office of the company is fixed at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507,

représentée par M. Max Mayer, employé, ayant son adresse professionnelle a Luxembourg-Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donne le 26 mars 2008.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "FIRST Wohnbau S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 4. L'objet de la Société est:

a) De fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société,

ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

b) D'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

c) Pour les besoins de l'article 4.a), une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

d) La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de suretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

e) La Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

f) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

La cession de Parts inter vivos à des non-Associés ne peut se faire que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La Société est gérée par deux ou plusieurs Gérants nommés par résolution des Associés (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision des Associés.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué par deux Gérants.

Art. 13. Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Deux Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 15. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 16. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

Art. 19. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

En cas de dissolution de la Société, chaque Associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des Associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentant constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les Associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée, Babcock & Brown European Investments S.à r.l, préqualifiée.

2) Le siège social est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13537. — Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008060083/206/369.

(080067182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.

H51 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.659.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "H51 S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.659, constituée suivant acte reçu le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 31 mai 2007 n° 1023, dont les statuts ont été modifiés par le même notaire instrumentant par un acte du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 13 septembre 2007 n° 1972, ainsi que par un acte du 10 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 15 septembre 2007 n° 1995, ainsi que par un acte du 02 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 09 octobre 2007 n° 2240 et par un acte du 04 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 470 du 23 février 2008 et par un acte du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 944 du 16 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 52.850 (cinquante deux mille huit cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 27.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 528.500,- à EUR 556.000,- par l'émission de 2.750 actions nouvelles ordinaires (de catégorie A) d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune avec paiement d'une prime d'émission globale de EUR 82.500,-, par apport en numéraire;

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 528.500,- (cinq cent vingt-huit mille cinq cents Euros) à EUR 556.000,- (cinq cent cinquante six mille Euros), par l'émission de 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires (de catégorie A) d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission globale de EUR 82.500,- (quatre vingt deux mille cinq cents Euros).

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires (de catégorie A), l'actionnaire majoritaire: la société de droit des Iles Vierges Britanniques "BRIGHT GLOBAL S.A.", ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu l'actionnaire majoritaire prénommée, représentée par Monsieur Hubert JANSSEN, également prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire aux 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles ordinaires (de catégorie A) et les libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission, dont question ci-dessus, en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 110.000,- (cent dix mille Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 82.500,- (quatre vingt deux mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 556.000,- (cinq cent cinquante six mille Euros), représenté par 53.100 (cinquante trois mille cent) actions ordinaires (actions de catégorie A) de EUR 10,- (dix Euros) chacune et par 2.500 (deux mille cinq cents) actions préférentielles sans droit de vote (actions de catégorie B) de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 avril 2008, Relation LAC/2008/17265. — Reçu cinq cent cinquante euros (550,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008060999/211/72.

(080067725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Desalline S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.195.

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DESALLINE S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 49195, constituée en date du 10 novembre 1994 suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 55 du 3 février 1995. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 10 mai 2006 suivant un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1513 du 8 août 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Marie-Line DIVO, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par incorporation de bénéfices non distribués à concurrence de EUR 168.000 en vue de le porter de EUR 168.000 à EUR 336.000 sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes, chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

2. Prolongation pour une nouvelle durée de cinq ans de l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 10 mai 2006 en vue de porter le capital à EUR 3.000.000 dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

3. Modification du 1^{er} alinéa, du 4^{ème} alinéa et de la 1^{ère} phrase du 6^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 336.000,- (trois cent trente-six mille euros), représenté par 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 64,- (soixante-quatre euros) chacune, entièrement libérées."

" **Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par 46.875 (quarante-six mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 64,- (soixante-quatre euros) chacune."

" **Art. 5. 6^{ème} alinéa. 1^{ère} phrase.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles."

4. Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, suppression de la dernière phrase de l'article 11 et modification de l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 168.000 (cent soixante-huit mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 168.000 (cent soixante-huit mille euros) à EUR 336.000 (trois cent trente-six mille euros) par incorporation au capital social du montant de EUR 168.000 (cent soixante-huit mille euros) prélevé sur les bénéfices reportés, tels qu'ils ressortent du bilan approuvé au 31.12.2006, et non distribués à ce jour ainsi qu'il en a été justifié au notaire au moyen d'une déclaration des administrateurs.

Une copie du bilan au 31.12.2006 ainsi que la déclaration des administrateurs resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de ne pas émettre de nouvelles actions mais d'augmenter la valeur nominale des actions existantes pour la porter de EUR 32 (trente-deux euros) à EUR 64 (soixante-quatre euros), chaque actionnaire souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte du rapport du conseil d'administration daté du 11 avril 2008 proposant de prolonger pour une nouvelle durée de cinq ans l'autorisation qui avait été conférée au conseil d'administration en date du 10 mai 2006 en vue de porter le capital à EUR 3.000.000, ce dans les mêmes termes et conditions que ceux fixés antérieurement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier les 1^{er} alinéa, 4^{ème} alinéa et la 1^{ère} phrase du 6^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivant:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 336.000,- (trois cent trente-six mille euros), représenté par 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 64,- (soixante-quatre euros) chacune, entièrement libérées."

" **Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) qui sera représenté par 46.875 (quarante-six mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 64,- (soixante-quatre euros) chacune."

" **Art. 5. 6^{ème} alinéa. 1^{ère} phrase.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles."

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 et de modifier l'article 16 pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, A. UHL, M.-L. DIVO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2008. LAC/2008/15648. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008061001/220/102.

(080067742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

GK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 36-38, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.699.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Maddalena GRAZIANO, employée privée, demeurant à I-48020 S. Pietro in Vincoli (Italie), 5, via Righini, ici représentée par Leonardo GRAZIANO, gérant, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-Rue, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 avril 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Antonio GRAZIANO, commerçant, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-Rue, associés de la société GK SARL établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B129.699, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1811 du 27 août 2007.

I.- Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-4130 Esch-sur-Alzette, 36-38, avenue de la Gare.

Troisième résolution

Ils décident d'ajouter un second et un troisième alinéas à l'objet social de la société, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 3. second et troisième alinéas.** La société aura également pour objet l'exploitation de restaurants, hôtels, brasseries et discothèques. Elle pourra ouvrir des succursales ou des filiales à l'étranger."

Quatrième résolution

Ils décident de révoquer le gérant en fonction, à savoir Leonardo GRAZIANO, préqualifié.

Cinquième résolution

Ils nomment Renato MANFREDI, entrepreneur, demeurant à I-63100 Ascoli Piceno (Italie), 8, via Pesaro, gérant de la société, pour une durée indéterminée. Le gérant de la société sera également le gérant des filiales ou succursales qui pourront être ouvertes au Luxembourg ou à l'étranger.

Et à l'instant comparait, Renato MANFREDI, susdit, qui déclare accepter le mandat qui vient de lui être attribué.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant pour les opérations ordinaires. Pour les opérations extraordinaires (acquisition et cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières) le gérant devra obtenir l'accord de l'assemblée des associés.

II.- Antonio GRAZIANO, susdit, déclare céder ses cinq (5) parts sociales de la Société à Maddalena GRAZIANO, susdite, représentée comme il est dit, pour le prix de six cent vingt-cinq (625,-) euros.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite, Renato MANFREDI, susdit, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

L'associée unique, Maddalena GRAZIANO, représentée comme il est dit, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: L. GRAZIANO, A. GRAZIANO, MANFREDI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2008. Relation: REM/2008/592. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008061008/218/63.

(080068008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Melusine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 56.434.

L'an deux mil huit, le sept avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MELUSINE S.A.", avec siège social à Luxembourg, 3, rue des Bains, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 7 décembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique DE MEESTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.
2. Nomination de Monsieur Richard De Cristoforo, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Richard De Cristoforo, né le 6 novembre 1920 à Nice (France), demeurant au 39, rue Cesar Aleman, F-13007 Marseille.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, V. DE MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2008. LAC/2008/14913. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008061015/220/56.

(080067597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Vorsten A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.992.

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VORSTEN A.G.", ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.992, constituée suivant acte reçu en date du 26 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1313 du 10 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 (trente et une) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

GLENFIELD S.A. ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée consent décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs activités dans le cadre de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 avril 2008. Relation: LAC/2008/14384. - Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008061018/211/59.

(080067562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pepperdind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 10 avril 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 10 avril 2008, que:

L'assemble révoque Monsieur Serge ATLAN demeurant 17, rue de Luxembourg L-5402 Assel de ses fonctions d'administrateur au sein de la société et ce avec effet immédiat.

L'assemblée nomme en remplacement du précédent Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans.

L'assemblée désigne Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg représentant permanent pour la société PARGESTION SA au sein de la société

L'assemblée désigne Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg représentant permanent pour la société EURODOM SA au sein de la société.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008060240/1102/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080067046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2008.